

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle
des Marchés Publics



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدالة

الأمانة العامة للحكومة

اللجنة الوطنية لرقابة

الصفقات العمومية

**PROCES VERBAL
N° 14/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le jeudi 17 mai, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raïfa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE

CSA

1°/-*Examen* de la lettre n° 41/CPMSRSA du 10 mai 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de produits alimentaires.

Décision

Le dossier est reporté pour complément de dossiers.

2°/- *Examen* du complément de dossier demandé dans la séance du 08/5/2012 relatif à l'autorisation de passer un marché par entente directe relatif à 20 000 tonnes de Rakel pour le CSA.

Décision

Sur la base des éléments fournis et tenant compte de l'annulation du projet de marché approuvé par la CNCMP en sa séance du 12 Mars 2012 relatif à la fourniture de 25 000 tonnes d'aliments de bétail (Rakel) avec l'Ets Huilerie BA Mariama, la Commission autorise la passation d'un marché par entente directe relatif à la fourniture de 20 000 tonnes de Rakel pour le CSA avec la société SMID SA pour un montant toutes taxes comprises et TVA de 3 078 000 000 UM et un délai de livraison de 1 à 3 mois échelonnés, sous réserve de prendre en considération les observations en annexe au projet de marché.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

3°/-*Examen* de la lettre n° 0087/CPMSEF du 14 mai 2012, demandant l'autorisation de passer par entente directe deux projets de marchés relatifs à la livraison de 8.500 et 8.488 bidons CP de 10 litres.

Décision : projet de marché 8488 bidons

Sur la base des éléments fournis, la Commission autorise la passation d'un marché par entente directe relatif à la fourniture de 8 488 bidons CP de 10 litres pour la SONIMEX avec l'Ets SMM pour un montant toutes taxes comprises et TVA de 39 509 941UM et un délai de livraison immédiat, sous réserve de prendre en considération les observations en annexe au projet de marché.

Décision : projet de marché 8500 bidons

Sur la base des éléments fournis, la Commission autorise la passation d'un marché par entente directe relatif à la fourniture de 8 500 bidons CP de 10 litres pour la SONIMEX avec l'Ets SNTS pour un montant toutes taxes comprises et TVA de 40 884 660 UM et un délai de livraison immédiat sous réserve de prendre en considération les observations en annexe au projet de marché.

ca

d

Dr 2

4°/-*Examen* de la lettre n° 0090/CPMSEF du 16 mai 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture de carburant.

**Le dossier est reporté pour complément de dossiers.
Commission de passation des marchés de l'ENER**

5°/-*Examen* du complément du dossier demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives au matériel de transport.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le rapport d'évaluation des offres relatives au matériel de transport et le projet de marché avec la Société ATLAS VEHICULES INDUSTRIEL MAURITANIE S.A (AVIM S.A) pour un montant de 418 857 364 UM TTC et un délai de livraison de 15 jours, sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

Commission des Marchés de la SNDE

6°/*Examen* du complément du dossier demandant l'approbation du DAO sur les travaux d'AEP du DHAR

Décision

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le lancement du DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds et de la prise en compte des observations en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

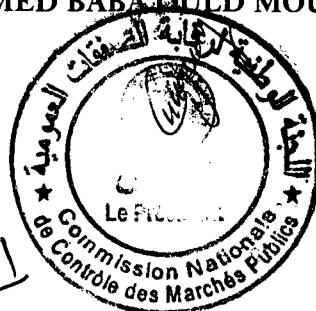
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN

Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Ciré Amadou



Ahmed Salem Ould Bouboutt

Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

Ampliation :

-SGG